

REGLEMENT de l'Oenotrail du Lunellois du 3 décembre 2023

Date, heure, lieu : Dimanche **3 décembre 2023** au Pôle Œnologique **VIAVINO** de Saint-Christol (Entre-Vignes 34400)

Les départs se font tous à partir de Viavino.

Les 4 épreuves (non labellisées) réunies sont limitées à 1000 participants.

Pas de course enfants

Renseignements et Inscriptions : www.oenotrail.fr

Trail (≈ 13km) : Droits d'engagement : 13€ jusqu'au 30 novembre 2023 par internet ou sur place le 2 décembre de 15h à 18h, et le jour de l'épreuve(+2€), de 8h15 à 9h15 dans la limite des dossards disponibles. La course est sécurisée et balisée en terrains variés avec D+207m. Les participants, en **auto suffisance** (*système d'hydratation >0,5l, coupe vent et téléphone portable conseillés*), disposeront d'un temps maximum de 2h30 pour effectuer le parcours. Départ à 9h 45. Cette course est ouverte aux inscriptions à partir de la catégorie CADET.

Trail (≈7km) : Droits d'engagement : 8€ jusqu'au 30 novembre 2023 par internet ou sur place le 2 décembre de 15h à 18h, et le jour de l'épreuve (+2€), de 8h15 à 9h30 dans la limite des dossards disponibles. La course est sécurisée et balisée en terrains variés avec D+125m. Les participants disposeront d'un temps maximum de 1h30 pour effectuer le parcours. Départ à 10h. Cette course est ouverte aux inscriptions à partir de la catégorie CADET.

Virée Nordique (≈7km) : Droits d'engagement : 8€ jusqu'au 30 novembre 2023 par internet ou sur place le 2 décembre de 15h à 18h, et le jour de l'épreuve (+2€), de 8h15 à 9h45 dans la limite des dossards disponibles. La course est sécurisée et balisée en terrains variés avec D+125m. Départ à 10h 05. Cette course est ouverte aux inscriptions à partir de la catégorie CADET.

Marche Loisirs (≈7km) : Droits d'engagement : 8€ jusqu'au 30 novembre 2023 par internet ou sur place le 2 décembre de 15h à 18h, et le jour de l'épreuve, de 8h15 à 9h30. La course est sécurisée et balisée en terrains variés avec D+125m. Sans classement, ni chronométrage. Pas de certificat médical nécessaire pour l'inscription. Départ à 10h 10.

Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué.

Accueil des coureurs et remise des dossards : Pôle Œnologique de St Christol le samedi 2 Décembre de 15h à 18h et le dimanche 03 décembre de 8h15 jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque épreuve. Retrait de dossard sur présentation d'une pièce d'identité. Possibilité de retrait par un tiers sur présentation de la copie de la pièce d'identité du concurrent et d'une procuration.

Obligations légales : Pour les courses chronométrées, les licenciés FFA présentent une licence FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un pass "J'aime Courir" délivré par la FFA et complété par un le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (**Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)**) EA Athlé ou PO Athlé en cours de validité.

Ou, d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale

(FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

Ou, pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Ou, pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Des signaleurs agréés se trouvent aux intersections. Les accompagnateurs ou suiveurs sans dossard et les animaux, bicyclettes, engins à roulettes ou motorisés, drones sont formellement interdits sur le parcours et entraînent une mise hors course.

Handicap : La course n'est pas accessible aux personnes présentant un handicap (sauf joëlette)

Contrôle anti-dopage : en cas de contrôle, des locaux appropriés seront mis à disposition du délégué fédéral et de la personne en charge du contrôle anti-dopage

Classements : Chronométriques (par transpondeur) par catégories hommes et femmes (CA, JU, ESP, SE, M1 à M10).

Récompenses : Aux 3 premiers scratches (H et F) des 3 épreuves (trail 13km, trail 7km et virée nordique 7km) et aux seuls premiers (H et F) de chaque catégorie (sans cumul).

Challenge entreprises : cf. conditions d'inscription et règlement spécifiques.

Dispositif Prévisionnel de Secours :

Sécurité : Pour prévenir d'éventuels accidents, l'organisation annulera l'épreuve en cas d'alerte météorologique. Le parcours est jalonné et protégé par des signaleurs équipés de gilets à haute visibilité de couleur jaune, de l'arrêté préfectoral et de panneaux "Attention course" et piquets K10 (pour les intersections des routes départementales), facilitant la priorité de passage aux intersections. Les signaleurs sont en liaison téléphonique permanente avec le PC course de St Christol au : **06 09 12 76 67**.

Service médical : PC Secours à St Christol (un médecin, 1 VPSP et 4 secouristes). 2 Postes de Secours Fixes (2x1 VPSP et 4 secouristes) pré-positionnés aux deux extrémités du parcours.

Assurance : le club affilié à la FFA est couvert au titre de la responsabilité civile organisateur obligatoire prévu au terme des articles A.331-24 et A.331-25 du Code du Sport pour l'organisation de ces manifestations souscrite auprès de AIAC Courtage, avec une extension des garanties individuelles accident pour les non licenciés.

L'inscription et la participation à l'épreuve impliquent : le droit d'accès à leurs données personnelles, l'utilisation de leur image, l'acceptation du présent règlement et de la réglementation FFA en vigueur, par les concurrents, premiers garants de leur propre sécurité, qui s'engagent à participer à la compétition avec le matériel conseillé et sous leur propre responsabilité.

L'Organisation